

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . répondre aux attentes des contribuables et des usagers,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2024 s'équilibrent à 794 998,66 €.
- c) Les impôts et taxes (fiscalité locale, reversement suite à la suppression de la taxe d'habitation, fiscalité reversée par la Communauté de Communes d'Argentat et taxe additionnelle aux droits de mutation) constituent les principales ressources de la commune.
- d) Les dotations et participations représentent un apport financier important pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).

- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	307 085,66	Excédent reporté	207 368,66
Dépenses de personnel	252 610,00		
Fonds de péréquation des ressources	10 000,00	Recettes des services	52 515,00
Dépenses de gestion courante	50 603,00	Impôts et taxes	322 031,00
Dépenses financières	3 930,00		
Dotations aux provisions	2 217,00	Dotations et participations	211 654,00
Ecritures d'ordre entre sections	4 181,00		
Virement à la section d'investissement	164 372,00	Recettes de gestion courante	1 430,00
Total	794 998,66	Total	794 998,66

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'un emprunt, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Etat, de l'autofinancement prévisionnel et de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes d'investissement 2024 s'équilibrent à 1 984 168,18 €.

- b) Les recettes et dépenses de la section :

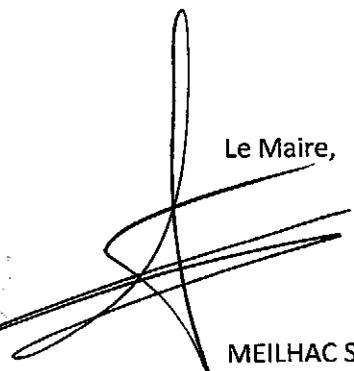
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	49 046,18	Emprunt	1 418 629,00
Remboursement d'emprunt	59 196,00	Subventions	264 793,00
Frais d'études	147 473,00	Virement de la section de fonctionnement	164 372,00
		FCTVA	31 633,00
Travaux d'éclairage public	1 917,00	Taxe d'aménagement	6 000,00
Immobilisations corporelles	331 090,00	Affectation en réserves	87 515,18
Travaux en cours	1 393 966,00	Ecritures d'ordre entre sections	4 181,00
		Opérations patrimoniales	1 480,00
Opérations patrimoniales	1 480,00	Cessions d'immobilisation	5 565,00
Total	1 984 168,18	Total	1 984 168,18

- c) Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental sont en cours. Si ces démarches aboutissent, l'attribution de ces aides nous permettra de réduire le recours à l'emprunt.

- d) Comme chaque année, la Commune doit faire face à de nombreuses demandes d'acquisitions et de travaux. Certaines sont urgentes (voiries, bâtiments...) et d'autres sont nécessaires (acquisition et/ou renouvellement de matériel...). Le conseil municipal a ouvert des programmes pour répondre à la plupart de ces demandes, mais il n'est pas possible de tout réaliser au cours de cette année civile.
- e) Les principaux projets en cours et les nouveaux programmes sont :
- . début des travaux cantine-école-garderie,
 - . City stade,
 - . acquisition de bâtiment,
 - . réfection des trottoirs,
 - . tables mémorielles ,
 - . acquisition de mobilier pour l'école,
 - . acquisition de matériel divers (débroussailleuse, taille-haies...).



Le Maire,



MEILHAC Sébastien